

Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS)

Cette commission comprend 5 formations. Un même maire peut siéger dans plusieurs formations.

4 maires à désigner dans la formation spécialisée dite « de la Nature », répartition des sièges :

- 2 Titulaires
- 2 Suppléants

Fréquence des réunions : 2 à 4 réunions par an en préfecture, selon les dossiers

6 élus à désigner dans la formation spécialisée dite « des sites et paysages », répartition des sièges :

- 2 maires Titulaires
- 2 maires Suppléants

Cette formation dite « des sites et paysages » comprend en outre :

- 2 représentants d'EPCI : 1 titulaire et 1 suppléant

Fréquence des réunions : 1 fois par mois (sauf août) en préfecture

4 maires à désigner dans la formation spécialisée dite « faune Sauvage Captive », répartition des sièges :

- 2 Titulaires
- 2 Suppléants

Fréquence des réunions : 2 à 4 réunions par an en préfecture, selon les dossiers

4 maires à désigner dans la formation spécialisée dite « de la publicité », répartition des sièges :

- 2 Titulaires
- 2 Suppléants

Fréquence des réunions : varie selon les dossiers (1 seule réunion en 2020), réunion en préfecture

2 maires à désigner dans la formation spécialisée dite « des carrières », répartition des sièges :

- 1 Titulaire
- 1 Suppléant

Fréquence des réunions : 1 fois par an en préfecture

Rôle de la CDNPS (Art R.341-16 du code de l'environnement) :

La commission départementale de la nature, des paysages et des sites concourt à la protection de la nature, à la préservation des paysages, des sites et du cadre de vie et contribue à une gestion équilibrée des ressources naturelles, et de l'espace dans un souci de développement durable. Elle est régie par les dispositions des [articles 8 et 9 du décret n° 2006-665 du 7 juin 2006](#).

I. - Au titre de la protection de la nature, la commission est notamment chargée d'émettre un avis, dans les cas et selon les modalités prévus par les dispositions législatives ou réglementaires, sur les projets d'actes réglementaires et individuels portant sur les réserves naturelles, les sites Natura 2000, les biotopes, la faune et la flore, le patrimoine géologique et les établissements hébergeant des animaux d'espèces non domestiques autres que les espèces de gibier dont la chasse est autorisée.

Elle constitue une instance de concertation qui peut être consultée sur la constitution, la gestion et l'évaluation du réseau Natura 2000 dans le département.

II. - Au titre de la préservation des sites et des paysages, du cadre de vie et de la gestion équilibrée de l'espace, la commission exerce notamment, dans les cas et selon les modalités prévues par les dispositions législatives ou

réglementaires, les attributions suivantes :

- 1° Elle prend l'initiative des inscriptions et des classements de site, émet un avis sur les projets relatifs à ces classements et inscriptions ainsi qu'aux travaux en site classé ;
- 2° Elle veille à l'évolution des paysages et peut être consultée sur les projets de travaux les affectant ;
- 3° Elle émet les avis prévus par le code de l'urbanisme ;
- 4° Elle se prononce sur les questions posées par la publicité, les enseignes et les pré-enseignes ;
- 5° Elle émet un avis sur les projets d'unités touristiques nouvelles.

III. - Au titre de la gestion équilibrée des ressources naturelles, la commission, dans les cas et selon les modalités prévues par les dispositions législatives ou réglementaires, élabore le schéma des carrières lorsqu'il est départemental ou rend son avis sur le projet de schéma des carrières lorsqu'il est régional. Elle se prononce sur les projets de décisions relatifs aux carrières.

Informations complémentaires : Préfecture 29, Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

Désignation AMF 29 :

	Titulaires	Suppléants
Formation dite de la Nature	M. Yves LE SIOU, conseiller municipal de LANDUNVEZ	M. Roger LARS, Maire de Landévennec
	Roger LE GOFF, maire de Fouesnant et président de la CC du Pays Fouesnantais	Marie-Françoise COSQUERIC, Adjointe au maire La Forêt-Fouesnant
Formation dite des Sites et Paysages	Claude DARE, Adjoint au Maire de Lannilis	Jean-François TREGUER, Maire de Lannilis
	Dominique CAP, Maire de Plougastel-Daoulas	Jean-Jacques ANDRE, Adjoint au Maire de Plougastel-Daoulas
	Olivier BELLEC, Président de Concarneau Cornouaille Agglomération	Mme Marie-Christine LAINEZ Conseillère communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise
Formation dite faune sauvage captive	M. Jean-Jacques XUEREB Adjoint au Maire de Tréguennec	M. Jean-Edern AUBREE Maire de Saint-Jean-Trolimon
	M. Thibaut SCHOCK Conseiller municipal de Pont-L'Abbé	M. Laurent MOTREFF Adjoint au maire de Pont-L'Abbé
Formation dite des Carrières	Roger TALARMAIN, Maire de Plouguin	Olivier MARZIN, Adjoint au maire de Plouguin
Formation dite de Publicité	Laurent PERON, vice-président de Brest métropole	Véfa KERGUILLEC, vice-présidente de Brest métropole
	Michaël QUERNEZ, maire de Quimperlé	M. Michel FORGET Adjoint au maire de QUIMPERLE

Mise à jour : 09 septembre 2023